

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU VENDREDI 12 AOUT 2022**

Téléphone: 04 68 38 80 41  
e-mail : mairie.fourques66@orange.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du Vendredi 12 août  
2022 à 19h00 en mairie

**Présents** : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Sylvain GUILLOU, Antoine MELGAR, Lionel TEBALDINI, Éric CAMA, Christine COULBAUT, Anaïs ANSELMO.

**Étaient absents excusés** : Jacqueline LOPEZ, Luc DEVEZE, Mallory CAIZERGUES, Pascale DOUTRES, Gisèle FOURQUET, Jérôme SARTRE.

**Procuration** : Luc DEVEZE à Fabienne SEVILLA

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Chantal DELGADO est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION PORTANT ACQUISITION DU CABINET MEDICAL, SIS 1, RUE  
DES TASTES VINS, PARCELLES CADASTREES SECTION A N° 293, 1883 et 1796.  
ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 08 AVRIL 2022 ET NOUVELLE  
REDACTION SUITE ERREUR MATERIELLE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 08 avril 2022 décidant de l'achat par la commune du cabinet médical. Or la délibération comporte une erreur matérielle sur les numéros du cadastre des parcelles. Il convient donc d'abroger ladite délibération et d'en prendre une nouvelle au regard de ces éléments.

Madame Le Maire rappelle la mise en vente par madame Cécile NEUVILLERS de sa propriété située 1 rue des Tastes Vins à FOURQUES, pour un montant de 180 000,00 €.

Elle précise que ce bâtiment abrite un cabinet médical de 121,26 m<sup>2</sup> en très bon état. Ce cabinet jouxte une pharmacie, un cabinet d'infirmiers et un cabinet de kinésithérapeutes.

Elle rappelle que la commune a pour projet de permettre l'installation de nouveaux médecins généralistes, en vue de la création d'une maison de santé.

Elle informe qu'en date du 18 mars 2022, elle a consulté le pôle d'évaluation domaniale sur la valeur vénale du bien, et que la proposition d'achat au prix de 180 000,00 € n'appelle pas d'observation.

Elle indique que les références cadastrales A 1184 - A 1183 sur l'avis du domaine en date du 18 mars 2022, et mentionnées sur délibération du 08 avril 2022 sont erronées et que les références cadastrales sont **A N° 293, 1883 et 1796.**

Elle informe qu'un nouvel avis du domaine a été rendu le 5 août 2022 qui confirme le prix de 180 000,00 € avec les références cadastrales rectifiées soit A N° 293, 1883 et 1796

Elle propose ainsi l'acquisition du bien au prix de 180 000 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents, abroge la délibération prise par le Conseil Municipal du 08 avril 2022.

Il accepte la proposition d'acquisition du cabinet médical, sis 1, rue des Tastes Vins, parcelles cadastrées section A 293, A 1883 et A 1796 d'une surface de 121,26 m<sup>2</sup>, pour un montant de 180 000 € et charge Madame le Maire de comparaître et de signer l'acte relatif à cette cession.

Le secrétaire de séance

Madame le Maire

Fabienne SEVILLA